

COMMUNE DE CHANIERS  
Séance du 24 novembre 2025

Date de convocation : 18/11/2025

Envoyé en préfecture le 27/11/2025

Reçu en préfecture le 27/11/2025

Publié le 27/11/2025

Berger Levrault

ID : 017-211700869-20251124-D202508058-DE

Délibération N° 2025/08/058

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 24

Quorum : 14

**OBJET : Cession de la parcelle cadastrée AS 21  
-rectification de la délibération n°2025/07/052**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Eric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie-Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints, PISSIER Gérard, MONTADESCOT Eveline, BOTON Monique, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : SIAUDEAU Michel pouvoir à GIRARD Jean-Paul, CALVO Dominique pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, GAUDIN Christine pouvoir à ALIGANT Sylvie, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, FOURNALES Sandrine pouvoir à CARTON Jean-Pierre, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à BOTON Monique, GÉRIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Excusés : LATOUCHE Céline, LE MENI Nadège, GIRAudeau Samuel.

Secrétaire de séance : WATTEBLED Stéphane.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025/07/052 en date du 13 octobre dernier pour la cession de la parcelle AS 21 d'une contenance de 331 m<sup>2</sup> à un riverain en vue de la rattacher à sa propriété. Il y a lieu de rectifier la délibération suite à une erreur cadastrale de la surface en m<sup>2</sup>. La contenance totale de la parcelle est de 360 m<sup>2</sup> (surface fiscale) et non 331 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide la vente de la parcelle AS 21 d'une superficie totale de 360 m<sup>2</sup>, au prix de 40 € le m<sup>2</sup> pour 150 m<sup>2</sup> et au prix de 0,60 € le m<sup>2</sup> pour 210 m<sup>2</sup>.**
- autorise Monsieur PANNAUD, Maire ou M. FOURRÉ, Premier Adjoint à signer l'acte de vente à intervenir et toutes les pièces nécessaires.**

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD



Le secrétaire de Séance

WATTEBLEED Stéphane

A handwritten signature of Stéphane Wattebled is shown, consisting of a stylized 'S' and 'W' with a long, sweeping line extending to the left.